



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 17 mars 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Mike Duggan, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Sébastien Philippe, Marie-Hélène Rivard et Paméla Touchette-Giroux.

CE-2021-168

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 17 ET 24 FÉVRIER 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 16 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 17 et 24 février 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 16 février 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2021-169

SOUSSION 2020 SP 167 - SERVICES PROFESSIONNELS - REVITALISATION DU SECTEUR DE LA CITÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les services consultatifs, les services de coordination, les études préparatoires, la conception, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction en résidence pour le projet de « Revitalisation du secteur de la Cité », pour un montant total de 1 376 012,52 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 octobre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Revitalisation du secteur de la Cité »;

- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Revitalisation du secteur de la Cité »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-023-85980	844 349,00 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna + 3 glaces - 19-3065 - Honoraires professionnels - Revitalisation du secteur de la Cité
06-30852-005-85981	70 000,00 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 19-3065 - Boulevard de la Gappe, entre les boulevards de la Cité et de l'Hôpital
06-30852-006-85982	42 321,00 \$	Construction et amélioration du réseau cyclable - 19-3018 - Boulevard du Carrefour, entre le boulevard de la Cité et la montée Paiement
18-17003-014-85983	299 812,82 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3065 - Revitalisation du secteur de la Cité
04-13493	59 839,64 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	59 690,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-170

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT DU PARC MOUSSETTE (BOULEVARD DE LUCERNE) - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement du parc Moussette (boulevard de Lucerne), dossier RS-21-030, comme illustré au plan numéro CRO-21-045 du 8 février 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Stationnement du parc Moussette		9 cases à l'ouest de l'accès nord du stationnement	7 h 30 à 8 h et 14 h 15 à 15 h 15 Lundi au vendredi Excepté berline scolaire

La présente résolution s'ajoute à toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Adoptée

CE-2021-171

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE MATAPÉDIA, DU CURÉ-ANDRÉ-PRÉSEULT ET DE DRAPEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de Matapédia, du Curé-André-Préseault et de Drapeau, dossier RS-20-207, comme illustré au plan numéro CRO-21-039 du 2 février 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De Matapédia	Est	D'un point situé à 5 m au sud de l'entrée piétonnière du numéro 72, rue de Matapédia, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps
De Matapédia	Est	D'un point situé à 5 m au sud de l'entrée piétonnière du numéro 56, rue de Matapédia, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps
Du Curé-André-Préseault	Ouest	D'un point situé à 5 m au sud de l'entrée piétonnière du numéro 75, rue du Curé-André-Préseault, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps
Du Curé-André-Préseault	Ouest	D'un point situé à 5 m au sud de l'entrée piétonnière du numéro 59, rue du Curé-André-Préseault, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps
De Drapeau	Nord	D'un point situé à 5 m à l'est de l'entrée piétonnière du numéro 67, rue du Drapeau, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-039 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-172

REJET DES SOUMISSION 2020 SP 367 - CHALET SAINTE-BERNADETTE - RÉFECTION DES MURS AU COIN SUD-OUEST - PROJET 18-2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 7 décembre 2020, un appel d'offres public pour les travaux de démolition et de reconstruction des murs au coin sud-ouest du chalet du parc Sainte-Bernadette, situé au 40, rue Pilon;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2020 SP 367 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2021-173

SOUSSION 2020 SP 288 - RÉAMÉNAGEMENT, CVAC ET TOITURE - CENTRE COMMUNAUTAIRE YVON-A.-GRÉGOIRE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entrepreneurs Généraux Raymond & associés inc., 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour les travaux de réaménagement des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) ainsi que la toiture au centre communautaire Yvon-A.-Grégoire situé au 70, boulevard Saint-Joseph, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 639 146,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 février 2021, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-018-85984	50 000,00 \$	Plan directeur électromécanique - 19-2007 - Centre communautaire Yvon-A.-Grégoire - Chauffage, ventilation et air climatisé
18-18003-010-85985	165 000,00 \$	Enveloppe annuelle - Travaux - Remplacement toiture - 19-2007 - Centre communautaire Yvon-A.-Grégoire
18-14003-012-85986	164 625,00 \$	District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétréau - 19-2007 - Rénovation - Centre communautaire Yvon-A.-Grégoire
11-17001-020-85987	204 000,49 \$	Travaux correctifs - 19-2007 - Centre communautaire Yvon-A.-Grégoire
04-13493	27 795,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	27 725,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-174

**ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers de la Ville de Gatineau a à son service exclusif des évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT QUE les évaluateurs agréés à l'emploi de la Ville de Gatineau doivent démontrer à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) qu'ils sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle à compter de 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 4^o de l'article 3 du règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ, il est prévu que les évaluateurs agréés à l'emploi d'une municipalité sont exemptés de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ et que pour bénéficier de cette exemption la Ville doit se porter garante :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Gatineau se porte garante, prend fait et cause, et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces évaluateurs agréés du Service des biens immobiliers dans l'exercice de leurs fonctions.

Adoptée

CE-2021-175

**SOUSSION 2020 SP 406 - FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD
- SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes DJL Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 et Pavage Coco inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud, le bitume d'amorçage pour les travaux d'asphaltage dans les divers secteurs de la ville, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 14 janvier 2021 et suivant le tableau des prix annexés, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Lors de l'approvisionnement, le Service des travaux publics devra tenir compte des points suivants :

- Des secteurs à desservir;
- De la distance de l'usine;
- Des coûts de transport;
- Du temps d'attente;
- Des heures de pointe de circulation;
- Des prix soumis.

De plus, que ce comité autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat d'enrobés bitumineux à chaud au-delà des quantités inscrites à la formule de soumission, et ce, selon les besoins réels et jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les contrats seront valides à partir du 15 mai 2021 ou de la date de fin de la période de dégel des routes zone 1 et se termineront le 4 décembre 2021.

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté mensuellement, à compter du 15 mai 2021, selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de chaque saison.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description
02-31210-625	Rues pavées/asphalte
02-31210-639	Rues pavées – Autres matières non comestibles

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-176

PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIFS À L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE DE SINISTRÉS EN CAS DE SINISTRE MAJEUR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT QUE les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., C.C -19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE les centres de services scolaires disposent de ressources susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire conclure une entente relative à l'hébergement temporaire d'urgence des sinistrés lors de sinistre majeur avec les centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE les centres de services scolaires acceptent d'offrir ses services à la Ville de Gatineau dans l'éventualité que cette dernière désire s'en prévaloir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau juge approprié d'établir les modalités d'une telle entente, et ce, par écrit sous seing privé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et les centres de services scolaires déclarent avoir convenu des clauses, conditions et obligations réciproques contenues dans leur protocole d'entente respectif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les protocoles d'entente relatifs à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés en cas de sinistre majeur entre la Ville de Gatineau et les centres de service scolaires;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer les protocoles d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23110 « Bureau de la sécurité civile », jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-177

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 7 ainsi que la liste des embauches numéro 6 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	15 818,87 \$	15 au 19 février 2021
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	515 398,31 \$	15 au 19 février 2021
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	1 926,92 \$	15 au 19 février 2021
Liste des embauches numéro 6	Embauche du personnel temporaire	614 879,56 \$	7 au 13 février 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-178

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-08 POUR UN MONTANT TOTAL DE 302 468,38 \$ POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 FÉVRIER 2021

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-08 d'un montant de 302 468,38 \$ pour la période du 18 au 24 février 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2021.

Adoptée

CE-2021-179

DON COMMUNAUTAIRE DE 25 000 \$ DE LA FONDATION JEUNESSE OTTAWA-GATINEAU POUR UN PROJET DE LA COMMISSION JEUNESSE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a mené une consultation sur les besoins des adolescents et adolescentes de la municipalité, lors du Sommet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en santé mentale ont été identifiés, lors de l'événement, et que ces besoins se sont exacerbés avec le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse collabore avec ses partenaires à répondre aux besoins urgents de la santé mentale chez les jeunes dans son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation jeunesse Ottawa-Gatineau est un organisme de bienfaisance, enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, qui verse des fonds à des donataires reconnus pour favoriser, entre autres, le développement chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation jeunesse Ottawa-Gatineau compte verser un don communautaire de 25 000 \$ pour soutenir la réalisation du projet « Le Remède en ligne » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- accepte le don de 25 000 \$ de la Fondation jeunesse Ottawa-Gatineau pour bonifier le budget du projet « Le Remède en ligne »;
- autorise le trésorier à virer au budget de la Commission jeunes du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, le don à recevoir dans le cadre de cette entente.

Adoptée

CE-2021-180

PROJET DE PÔLE DE FORMATION AU PILOTAGE À L'AÉROPORT EXÉCUTIF GATINEAU-OTTAWA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**CONSIDÉRANT QU'**une école de pilotage (Collège Sélect Aviation) propose à la Ville de Gatineau un important projet de développement économique pour la ville et son aéroport;**CONSIDÉRANT QUE** les investissements en infrastructures seront bénéfiques pour l'ensemble des usagers de l'AEGO;**CONSIDÉRANT QUE** des subventions provinciales et fédérales seront nécessaires pour compléter le montage financier;**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2020-191 du 17 mars 2020, a approuvé le projet de pôle de formation au pilotage à l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;**CONSIDÉRANT QUE** l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa a formulé une demande de subvention auprès de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec;**CONSIDÉRANT QUE** la demande de subvention de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa satisfait les critères du volet infrastructures de transports de l'Initiative de développement des infrastructures économiques régionales au Québec :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer la lettre d'attestation de l'Agence de développement économique du Canada.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif